

PROJETS TRANSFRONTALIERS

Le Luxembourg prêt à mettre la main à la poche

AUJOURD'HUI 05:53

Par Jean-Michel Hennebert

La présentation, lundi soir, de la stratégie 2017-2020 du GECT Alzette Belval a été l'occasion pour le gouvernement d'affirmer sa volonté de développer la mobilité douce, même au-delà de ses frontières. Des projets pilotes entre France et Grand-Duché devraient voir le jour.

Lancé en 2013, le Groupement européen de coopération territoriale Alzette Belval (GECT Alzette Belval) vise officiellement à promouvoir la coopération transfrontalière entre la France et le Luxembourg. Que ce soit dans le domaine de la mobilité, de la santé ou de la culture. Réunissant quatre communes luxembourgeoises – Esch-sur-Alzette, Mondercange, Sanem et Schiffange – et huit françaises, la structure regroupe à elle seule quelque 90.000 habitants séparés par la frontière, mais en interaction. Que ce soit sur le plan de la mobilité, des soins ou des échanges culturels.

Lundi soir, à l'occasion de la présentation de sa stratégie pour la période 2017-2020, François Bausch (Déi Gréng), ministre du Développement durable et des Infrastructures et président du GECT Alzette Belval depuis mars 2017, a dévoilé la volonté du Grand-Duché de faire de cet espace «une zone d'expérimentations» où «plusieurs projets pilotes doivent voir le jour». Les expériences devraient notamment porter sur la question de la mobilité, principale thématique de toute région frontalière.

Appliquer les tarifs luxembourgeois aux frontaliers

Afin de favoriser le développement de la mobilité douce, «peu mise en avant de l'autre côté de la frontière», le ministre indique que le Luxembourg est prêt à financer une partie de certains projets, à l'image des 27km de piste cyclable réalisés dans la région des trois frontières. Même si aucun chiffre concret n'est encore avancé, l'idée d'ici 2020 consiste donc à mettre sur pied «des hubs de mobilité» où la notion d'interopérabilité serait la clé de voûte. Où l'échange d'informations afin de permettre la mise en place d'offres coordonnées de transport en commun, notamment, serait la norme.

Cette volonté politique devrait se traduire par la signature, «courant 2017», d'un accord qui prévoit l'élargissement du tarif luxembourgeois au-delà de la zone traditionnelle des cinq kilomètres au-delà des frontières du Grand-Duché. Selon le ministère du Développement durable et des Infrastructures, cet élargissement ne serait pas «généralisé, mais dépendrait des projets liés à la mobilité douce qui seraient développés côté français». Qu'il s'agisse de la création d'un P+R ou d'une offre de transport transfrontalier.



Afin de permettre le développement de la mobilité douce entre la France et le Luxembourg, le gouvernement annonce être prêt à financer une partie des travaux engagés côté français.

(Photo: Gaël Lesure / archives)

